

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
30

Nombre de votants :
30

Date de convocation :
18 juin 2024

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
27 juin 2024

**Objet : Mise à jour du
tableau des effectifs :
Créations et
suppressions de
postes**

L'AN deux mille vingt-quatre, le **24 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mmes LAFOND, LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, VAUGIEN, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
absente

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

Mme Anne VEYLAND, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2024**

QUESTION N° 4

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs : Créations et suppressions de postes

RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 6 juin 2024.

I- Mise à jour du tableau des effectifs à la date d'effet du tableau ci- dessous :

Pour des nécessités de services, il est proposé de créer les postes au 1^{er} juillet 2024, et supprimer les postes à la date figurant dans le tableau ci-dessous.

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création</u>
Un poste de rédacteur à temps complet	Remplacement d'un départ par mutation- missions observation sociale CCAS	Un poste à temps complet d'assistant socio-éducatif	Action sociale	01/07/2024
Un poste à temps complet d'adjoint administratif	Changement de filière au vu des missions administratives exercées	Un poste d'adjoint technique à temps complet	Pôle ressources	01/07/2024
Un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Changement de filière au vu des missions administratives exercées	Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Secrétariat général	01/07/2024
Un poste de technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Création pour des missions d'ambassadeur pour la promotion de la Ville	Un poste de technicien à temps complet	Direction promotion de la Ville	01/07/2024
Un poste de rédacteur à temps complet	Nomination suite à réussite à concours	Un poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Secrétariat général	01/07/2024
Un poste à temps complet du cadre d'emplois des administratifs	Remplacement d'un départ en retraite	Un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Police municipale	01/07/2024

C O M M U N E D E R I O M

Un poste à temps complet d'adjoint administratif	Changement de filière au vu des missions administratives exercées	Un poste à temps complet d'adjoint technique	Accueil administration DEJ	01/07/2024
Un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet	Remplacement d'une mobilité interne, aux espaces verts	Un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Etat civil	01/07/2024
Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Changement de filière suite à mobilité interne		Espaces verts	01/07/2024
Un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet	Remplacement d'un départ en retraite	Un poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Espaces verts	01/07/2024
Un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet	Remplacement d'un départ par mutation	Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Espaces verts	01/08/2024
Un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Remplacement d'un départ par mutation	Un poste d'adjoint technique à temps complet	Etudes et travaux	01/07/2024
Un poste du grade de chef de police municipale à temps complet	Remplacement d'un départ en retraite	Un poste du grade de chef de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	Police municipale	01/08/2024

De plus doivent être supprimés les postes suivants :

<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Motifs</u>	<u>Services</u>	<u>Date d'effet</u>
Un poste d'attaché principal à temps complet	Départ par mutation remplacé par un attaché le 3 juillet 2023	Direction de la culture	01/07/2024
Un poste d'attaché principal à temps complet	Départ pour retraite missions de responsable de service mutualisée du poste avec RLV	Service informatique	01/07/2024
Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	Départ pour une mise à la retraite Poste remplacé en interne par la réintégration d'un agent en détachement	DSTAU logistique	01/07/2024

II- Présentation du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2024 :

Le tableau des effectifs ci-joint fait état des effectifs au 1^{er} juillet 2024.

Les effectifs permanents font état de 338 postes, pour 326 postes au

1^{er} janvier 2024, soit une augmentation de 12 postes en raison de :

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-2240644-2024-06-04-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



COMMUNE DE RIOM

- la création de 11 postes à temps non complet pour une pérennisation de postes de contractuels, pour une dé-précarisation de l'emploi des adjoints d'animation, et en réponse aux observations de la CRC.
- la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine, pour pérennisation d'un poste aux archives.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2024,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la création et la suppression des postes susvisés, à compter de la date figurant dans le tableau.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 juin 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).